

CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt trois juin deux mille onze, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, sur une convocation en date du dix sept juin deux mille onze, en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. COPÉ

M. PARIGI, M. MORIN, Mme HERICHER, Mme VAISSIERE, M. BRAS, Mlle REZEG, M. LOCICIRO, M. AUGÉY, Mme CHAPON, Adjointes au Maire,

Mme JACQUET, M. MERAT, M. BOURGEOIS, Mme GILEWSKI, M. POURQUOI, M. BIYOU DI, Mme SCHMIDT, M. RODRIGUES, Mme NOUBLANCHE, Mme CHARRIER, M. FIDELIN, M. POTIER, Mme GAIGNET, Mme WEBER, M. FERNANDEZ, Mme MENNESSON, Mme ANCEL, M. FER AL, M. MAVRÉ, Mme MEDJAHED, M. GERPHAGNON, Mme JOBELIN, M. BULTINGAIRE et Mme SCAILLET.

Mme PEVERI, Mlle BUFFE, M. TISSERAND, Mme LABAT, Mme MAHOUKOU et Mme ISSAD ont respectivement donné pouvoir à Mlle REZEG, M. BRAS, M. LOCICIRO, Mme JACQUET, Mme VAISSIERE et M. PARIGI.

Absents excusés : M. ALLARD, M. SURVILLE, M. FORTIER.

Mme SCHMIDT est désignée comme secrétaire de séance.

| |
|--|
| Date de Notification |
| Date d'Affichage 11 JUIL. 2011 |
| N° de Délibération 11060534 |
| Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable 05 JUIL. 2011 |

**Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) / Mise au débat du
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 121-1 et suivants, L123-1 et suivants, relatifs aux plans locaux d'urbanisme, à leur élaboration ainsi qu'à leur révision,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L300-2 concernant les modalités de concertation préalable,

VU le Schéma Directeur de la Région Ile de France approuvé le 26 avril 1994,

VU le Schéma Directeur de la Région de Meaux approuvé le 19 mars 1997, et révisé le 13 décembre 2001,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Meaux approuvé le 8 avril 2004, modifié le 15 septembre 2005, révisé partiellement le 21 mars 2008 et mis à jour le 8 avril 2008,

VU la délibération du 18 novembre 2010 prescrivant la mise en révision du PLU et les modalités de la concertation préalable,

CONSIDERANT, la présentation du PADD réalisée et le débat qui a suivi,

CONSIDERANT, que ce débat doit faire l'objet d'une délibération prenant acte de sa tenue,

OUI M. BRAS, Rapporteur en Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation du PADD du PLU de la ville de Meaux.



Le Maire,



Jean-François COPÉ